

# Fiche pratique

## LES AIDES FINANCIÈRES DE VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE

La mucoviscidose bouleverse profondément l'équilibre familial, social et professionnel des malades et de leurs familles. Vaincre la Mucoviscidose leur propose un accompagnement social individualisé (informations, conseils et soutien moral) et c'est dans le cadre de cette action que se situent les aides financières de l'association.

### Le principe

Les aides financières de Vaincre la Mucoviscidose sont accordées, après sollicitation des financeurs légaux (Assurance Maladie, Conseil Général...). Elles sont attribuées sur les fonds propres de l'association dont les ressources sont tributaires de l'activité de ses militants et de la générosité publique.

### Pour qui ?

Des aides financières peuvent être accordées à tout malade atteint de mucoviscidose, ou à sa famille pour les enfants, résidents du territoire français. Il ne s'agit pas d'une « prise en charge », mais d'une participation solidaire, dont le montant est modulé en fonction de la situation financière de chaque demandeur et de la nature des frais.

### Pour quels frais ?

#### Frais liés aux soins

Frais non pris en charge par l'Assurance Maladie, lorsque les prestations sont prescrites par un médecin spécialisé dans le traitement de la mucoviscidose.

#### Frais liés à l'hospitalisation

Frais liés à l'hospitalisation du malade et à son accompagnement : transport, hébergement et communication.

#### Acquisition d'une complémentaire santé

Réservée aux malades adultes pour les frais liés à l'acquisition d'une complémentaire santé (mutuelle, assurance ou institution de prévoyance).

#### Aide à domicile

Réservée aux malades adultes, vivant seuls ou en couple, qui ont besoin d'aide, en raison de leur état de santé, pour réaliser les actes de la vie quotidienne.

#### Scolarité

Frais supplémentaires liés à la maladie d'un enfant : inscription au cours d'enseignement à distance lors de périodes de déscolarisation, dispositifs particuliers lors de voyages scolaires...

#### Insertion professionnelle

Frais supplémentaires en lien avec l'insertion professionnelle : formations, stages...

#### Loisirs à visée thérapeutique

Inscription et/ou achat de matériel pour toute activité de loisirs, conseillée par un médecin spécialisé dans le traitement de la mucoviscidose.

#### Vacances

Réservée aux malades et aux parents qui ne pourraient pas partir en vacances sans l'aide de l'association.

#### Difficultés financières

L'association peut parfois apporter un appui aux malades et à leurs familles lorsqu'ils traversent des situations financières difficiles pouvant avoir des répercussions sur l'état de santé du malade. En revanche, elle ne peut intervenir pour compenser des ressources insuffisantes.

#### Prêts sans intérêts

Des prêts sans intérêts peuvent être accordés pour certains achats ou frais susceptibles d'améliorer la qualité de vie du malade : Permis de conduire, Assainissement de l'habitat...

#### Frais d'obsèques

**En complément des aides financières, l'association peut parfois proposer des aides matérielles. Par exemple, des téléphones portables sont mis à disposition des malades en attente de greffe.**

# Fiche pratique

## Comment formuler une demande auprès de l'association ?

Nous vous conseillons de formuler votre demande auprès d'un professionnel de proximité tel que l'assistant social de votre Centre de Ressources et de Compétences de la Mucoviscidose (CRCM). Il, ou elle, vous aidera à faire un bilan de votre situation, vous informera sur l'existence de financeurs légaux et vous aidera à présenter votre demande à l'association.

Si aucun soutien local ne peut être apporté, vous pouvez formuler votre demande directement auprès d'une assistante sociale de l'association.

## Comment sont étudiées les demandes ?

Votre demande est instruite et présentée, de manière anonyme, à la Commission d'aides financières par une des assistantes sociales de l'association. La confidentialité des demandes est toujours rigoureusement respectée.

## Les conseils associatifs sur les surcoûts

L'association a élaboré des fiches d'information/conseil sur les différents surcoûts liés à la maladie (« Soins », « Complémentaires santé », etc). Vous y trouverez des conseils utiles pour éviter ou limiter ces dépenses, ainsi que des informations sur les financeurs légaux et extralégaux.

Ces fiches sont disponibles sur demande auprès de l'association ou sur notre site [www.vaincrelamuco.org](http://www.vaincrelamuco.org).

## Quand nous solliciter ?

**Avant et sur devis**, lorsqu'il s'agit de frais prévisibles.

**A partir d'un montant minimum**, pour des dépenses peu importantes – exemple : 50 € pour les produits pharmaceutiques.

**Le plus tôt possible**, pour les frais non prévisibles comme ceux liés à l'hospitalisation. De préférence dans un délai maximal de trois mois après la dépense.

## Comment fonctionne la Commission d'aides financières de l'association ?

La Commission d'aides financières est mandatée par le Conseil d'Administration de Vaincre la Mucoviscidose pour accorder les aides financières. Elle est composée de bénévoles nommés par le Conseil d'Administration et de salariés du département Qualité de Vie. Elle se réunit au moins deux fois par mois.

### Pour tout renseignement :

#### Vaincre la Mucoviscidose

Département Qualité de Vie, 181 rue de Tolbiac – 75013 Paris

Tel : 01 40 78 91 68 – [qualitedevie@vaincrelamuco.org](mailto:qualitedevie@vaincrelamuco.org)

[www.vaincrelamuco.org](http://www.vaincrelamuco.org)